

## AAP politique de la ville 2023

### Complément d'information sur les dossiers Quartiers d'été 2023

Dans le cadre de la campagne "**Quartiers d'été 2023**", les actions doivent viser en priorité le public 12-25 ans des quartiers prioritaires.

Les actions doivent s'inscrire dans les champs d'interventions suivants :

- Le sport, la culture
- La santé mentale
- L'insertion professionnelle
- La prévention
- Le soutien à la parentalité
- La mobilité
- La préservation de l'environnement
- L'accès au numérique

Une priorité sera donnée aux actions :

- **de prévention des violences inter-quartiers.**
- **Une attention particulière sera accordée aux activités mixtes (intégrant l'égalité Femmes-Hommes), intergénérationnelles et aux activités dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles.**
- **Les projets devront se dérouler au cœur des quartiers tout en favorisant les rencontres et les relations inter-quartiers. Il sera recherché les actions se déroulant aux horaires non conventionnels (soirs, week-ends et jours fériés).**

La programmation qui devra tendre vers des actions innovantes et complémentaires sera centralisée par le bureau politique de la ville de la DDETS91 en coordination avec les délégués du Préfet.

REGLES DE NOMMAGE DES ACTIONS	Chaque porteur devra nommer son action, sur l'application DAUPHIN, de la manière suivante : <i>département--dispositif-ville-nom de l'action</i>  Les Quartiers d'ETE 2023 auront pour nom d'action :  Par exemple : <b>91- QUARTIERS d'ETE 2023 - nom de la ville - nom de l'action</b>
COMMUNICATION	Les porteurs devront faire figurer le logo de l'ANCT et celui de la préfecture de l'Essonne sur tous les supports de communication. Le cas échéant, le logo spécifique à l'action « <b>Quartiers d'ETE 2023</b> » devra également être apposé.
SUIVI DES DONNEES D'ACTIVITE	Les porteurs devront remonter à un rythme hebdomadaire les indicateurs liés à la fréquentation des actions retenues.